



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trente septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7 10 46

OBJET : REGIE D'AVANCES ET SOUS-REGIE D'AVANCES DE L'OFFICE DU TOURISME

SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE LA SOUS REGIE D'AVANCES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Jean DUPUY a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025BC7-10-46

OBJET : RÉGIE D'AVANCES ET SOUS-RÉGIE D'AVANCES DE L'OFFICE DU TOURISME

SUPPRESSION DE LA RÉGIE D'AVANCES ET DE LA SOUS-RÉGIE D'AVANCES DE L'OFFICE DU TOURISME

Le Président rappelle que lors du Bureau Communautaire en date du 7 mai 2019, nous avons décidé de créer une régie d'avances pour l'Office de Tourisme d'Auvillar et une sous-régie d'avances pour le bureau d'information touristique de Valence d'Agen.

Par acte constitutif du 3 juin 2019, seule la régie d'avances de l'Office de Tourisme a été instituée.

La boutique de l'Office de Tourisme contribuant notamment à la valorisation des produits du territoire, cette régie d'avances permettait le reversement des recettes de cette boutique avec les tiers pour lesquels une convention avait été établie.

Aujourd'hui le mode de fonctionnement a évolué : la boutique continue de promouvoir les produits du territoire mais ne propose plus de dépôt-vente et achète désormais l'intégralité des produits proposés à la vente.

Par conséquent, il convient donc de procéder à la suppression de cette régie d'avances qui n'a plus d'utilité ainsi qu'à la fermeture du compte de dépôt de fonds dédié.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 septembre 2025.

En conséquence, le Président propose :

- d'accepter la suppression de la régie d'avances de l'office du tourisme,
- d'autoriser le Président, ou son Vice-Président concerné à signer toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

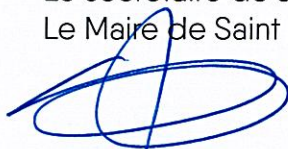
DÉCIDE

- d'accepter la suppression de la régie d'avances de l'office du tourisme,
- d'autoriser le Président, ou son Vice-Président concerné à signer toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 06 Octobre 2025
Au registre sont les signatures

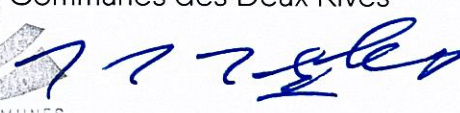
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 07 Octobre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Saint Antoine



Jean DUPUY

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 13 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 13 OCT. 2025

AR Préfecture

REGIE D'AVANCES ET SOUS-REGIE D'AVANCES DE L'OFFICE DU TOURISME- SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE LA SOUS-REGIE D'AVANCES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251006-2025BC7_10_46-DE

Numéro d'acte : 2025BC7_10_46

Date de décision : 06/10/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-10-1-0-0 (Finances locales / Divers / régies)

Fichier acte : 2025BC7-10-46-REGIE D'AVANCE ET
SOUS-REGIE D'AVANCES DE L'OFFICE
DU TOURISME.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 13/10/2025 14:27:33

Date de réception de l'AR : 13/10/2025 14:28:01